

info'com-Cgt

SALARIÉS DES CENTRES ÉDITORIAUX DE LA PRESSE

Déménagement

Un accord qui a bien fonctionné

Avec la fin du mois de novembre en vue, nous arrivons au **premier terme important de l'application de l'accord déménagement** négocié et signé par la CGT avec la CFTC. En effet, les salariés dont les temps de transports, tels que déclarés sur l'honneur et validés par la commission de suivi, permettent de quitter l'entreprise sans avoir à démissionner (article 6.2), peuvent prendre encore cette grave décision **jusqu'au 30 novembre** (attention, c'est un dimanche).

A l'heure où nous écrivons (24 novembre), ils sont seulement trois dont les procédures de licenciement volontaire sont enclenchées. En revanche, **le nombre de salariés qui bénéficient de la prime de 600 € s'élève, pour l'instant, à un minimum de 138**, du fait de leurs déclarations sur l'honneur. Et bien plus font déjà valoir leur **droit de compenser l'allongement de leur temps de transport sur leur temps de travail** (1/4 d'heure du matin et du soir).

En premier bilan, donc, outre les dispositions de l'accord lui-même, la CGT a obtenu, en commission de suivi, avec la CFTC, que **tous les salariés qui contestaient les évaluations d'EMS puissent déclarer leurs propres mesures de temps de trajets sur l'honneur** et que cette déclaration fasse foi pour la mise en œuvre de l'accord. Ce fut une avancée considérable, que tous ont bien perçue et qui a permis, dès la fin septembre, de satisfaire nombre de demandes légitimes.

Enfin, lors de plusieurs réunions de la commission de suivi la CGT a proposé avec succès que **l'accès gratuit au parking soit attribué à chaque fois qu'une demande apportait une réelle amélioration des conditions de transport pour la ou le salarié(e)**, de même qu'elle a obtenu que les personnes qui ne rentraient pas dans les critères de l'accord pour avoir une place gratuite, bénéficient d'une déduction équivalente au remboursement patronal de la moitié du prix de la carte orange qu'ils renoncent à acheter...

Myriam Beudet et Antoine Peillon (délégués syndicaux CGT)

www.cgtbayard.org

Plan social à Milan

La CGT obtient une « négociation véritable »

Le **jeudi 13 novembre**, de très nombreux salariés de Bayard Presse ont participé, en milieu de journée, à une Assemblée générale exceptionnellement tendue, à l'initiative de la CGT et de FO, rejoints par la CFTC, le SNJ, la CGC et la CFDT. Ordre du jour : *plan social brutal à Milan* (Toulouse ; 420 salariés / entreprise rachetée par Bayard en 2004), imposé **sans la moindre négociation** ; menaces lourdes et de plus en plus précises sur **l'emploi à Bayard Presse** ; revendication d'une **négociation urgente sur la marche économique et sociale du groupe** en vertu d'un accord GPEC groupe signé au printemps dernier.

Sur le fond : la direction de Milan, avait décidé l'arrêt de trois titres et, sans doute, la suppression d'une trentaine d'emplois. Cette décision a été présentée, à Toulouse, comme un prélude à un plan social plus vaste concernant aussi la maison mère Bayard... Sur la forme : **la direction de Milan a annoncé son plan social, en pleines vacances de la Toussaint, de façon informelle**, à deux déléguées présentes (sur quatre déléguées syndicales mandatées dans l'entreprise), puis lors d'un CE réuni le jeudi 13 novembre, seulement quatre jours après la remise de documents incomplets aux élus...

A Bayard, **la CGT avait solennellement demandé, dès le mercredi 12 novembre, la suspension d'une procédure aussi brutale et la convocation urgente d'une réunion de négociation entre tous les partenaires sociaux de Bayard Presse, de Milan et des autres filiales du groupe. Notre demande a finalement été entendue**, après que les salariés de Milan eurent voté massivement la grève et recueilli des centaines de signatures à leur pétition (7407 !, le 24 novembre au matin, au moment où nous écrivons ces lignes).

Une première réunion a donc eu lieu, **le jeudi 20 novembre**, avec la DRH de Bayard, dont nous saluons l'esprit de responsabilité. **Le dialogue, enfin rétabli, a débouché sur les décisions suivantes :**

1 - La direction de Milan a reçu « mandat » de la direction du groupe pour mener **une « négociation véritable »** avec les organisations syndicales de Milan, ce qui signifie qu'il ne doit plus y avoir le moindre préalable à cette négociation du côté de la direction (imposer *a priori* les départs contraints, par exemple) ;

2 - une **première réunion de négociation** a été organisée dès le lendemain ;

3 - la **consultation du CE de Milan** sur le plan social a été freinée, afin de donner du temps à la négociation ;

4 - **une réunion de négociation Groupe Bayard** aura lieu jeudi 27 novembre, dans la matinée : GPEC, situation économique du groupe, méthode de négociation en cas de problèmes sociaux lourds...

Le lendemain matin, vendredi 21 novembre, **les organisations syndicales de Milan sont entrées en négociation** avec la direction de leur entreprise. A midi, étant donné la qualité de cette première réunion, le mouvement de grève était arrêté.

Voici le compte-rendu de notre amie Sabine Rousselet, déléguée syndicale CGT à Milan :

« Suite à la **mobilisation massive, énergique et créative des salariés de Milan Presse et des Éditions Milan** (pétition sur le Net, communiqué de presse, motion de défiance, rencontre des élus locaux, grève...) en parallèle avec le **travail des élus et**

des déléguées syndicales (30h de réunion avec la direction pour la lecture des livres 3 et 4, demande d'expertise, droit d'alerte...), nous avons enfin (!) obtenu, vendredi 21 novembre, **l'ouverture de véritables négociations syndicales pour obtenir zéro départ contraint** (effort de reclassement interne et groupe supplémentaire, priorité au volontariat pour les départs). **La direction s'est engagée à faire tous les efforts en ce sens** et à nous en rendre régulièrement compte (commission de suivi). Le ton a donc changé ; nous avons maintenant l'espoir d'aboutir sur cette question.

La grève est aujourd'hui suspendue, mais d'autres actions (blog, pétition, AG...) continuent...

Un grand merci aux salariés, aux élus et aux délégués de Bayard Presse pour leur soutien. »

Sabine Rousselet (déléguée syndicale CGT à Milan, élue au CE et secrétaire adjointe au comité de groupe Bayard)

Prud'hommes

Votez pour les conseillers CGT

Vous êtes invités à participer à une consultation unique en son genre. Elle vous concerne comme les 18 millions de salariés de toutes les professions. Organisée tous les cinq ans, elle est une **occasion exceptionnelle pour les salariés d'exprimer leur opinion sur la situation sociale**. Votre soutien aux listes de candidates et de candidats présentés par la CGT aura une portée considérable.

Voter CGT, c'est :

- adresser le message le plus clair au gouvernement et au patronat pour appuyer les revendications de salaire, d'emploi, d'indemnisation du chômage, de conditions de travail, de logement et de transports, et pour défendre des systèmes solidaires de retraite et de Sécurité sociale ;
- agir pour faire reculer la précarité, contre les suppressions d'emploi destinées à faire plus de profits, contre les réformes autoritaires frappant le Code du travail et la législation sur le temps de travail ;
- se prononcer pour une Sécurité sociale professionnelle en lieu et place du salarié "jetable", pour une gestion des entreprises axée sur le développement social durable, en lieu et place de la seule rentabilité financière ;
- affirmer sa dignité de salarié et son droit à la citoyenneté à l'entreprise.

La CGT rassemble déjà **700 000 adhérents de toutes générations, aux origines, aux sensibilités et aux opinions politiques diverses**. C'est la **seule organisation syndicale dont la direction nationale, élue par les syndiqués, est composée à parité d'hommes et de femmes**. Elle dispose de la plus grande expérience et du réseau d'organisations et de militants le plus dense.

Voter CGT, c'est aussi :

- consolider la première force syndicale à vos côtés ;
- encourager une conception du syndicalisme fondée sur l'élaboration des revendications avec les salariés, la contestation des mesures antisociales, la mobilisation pour se faire entendre, la négociation pour des avancées sociales, l'indépendance syndicale.

En choisissant d'apporter votre voix aux candidat(e)s présenté(e)s par la CGT,

vous élirez des **juges accessibles, compétents et efficaces**. Leur expérience et leur bilan le prouvent.

N. B. : Cette année, avec l'expérimentation du vote électronique à distance, trois possibilités sont offertes aux électeurs parisiens :

1 - **Vote par correspondance** : Tous les électeurs pourront voter par correspondance, sans restriction aucune. N'oubliez pas de signer votre carte d'électeur et de la poster avec votre bulletin avant le 29 novembre 2008.

2 - **Vote physique** : Le vote physique à l'urne se déroulera le 3 décembre 2008. Il a lieu durant les heures de travail et votre absence pour voter sera rémunérée comme du temps de travail. C'est un droit auquel votre employeur ne peut pas s'opposer.

3 - **Vote par internet** : Pour les électeurs qui le souhaitent, le vote par internet s'effectuera du 19 novembre au 26 novembre 2008, 24 h/24. La carte d'électeur contient un code d'accès confidentiel (avec un identifiant et un mot de passe), sous une partie à gratter. La réponse à une question personnelle confirmera la reconnaissance. En retour, vous recevrez un accusé de réception avec la date et l'heure du vote.

www.cgtbayard.org

Si vous souhaitez nous rejoindre et adhérer, contactez nos délégués syndicaux

Délégué syndical : Antoine Peillon, poste 69 84

Déléguée syndicale, déléguée au CE et déléguée du personnel : Myriam Beaudet, poste 69 36 (secrétaire adjointe du CE, responsable de la commission Loisirs)

Représentant syndical au CE : Pascal Roubier, poste 65 55

Déléguée au CE et déléguée du personnel : Patricia Soussan, poste 69 06

Elue au CHSCT et représentante d'Info'Com-CGT à la commission paritaire sur l'égalité hommes / femmes : Isabelle Certoux, poste 58 92

Elues au Comité de groupe : Myriam Beaudet, poste 69 36 ; Patricia Soussan, poste 69 06 ; Sabine Rousselet (secrétaire adjointe du Comité de groupe, déléguée syndicale CGT à Milan, Toulouse)

Représentante syndicale au Comité de groupe : Monique Torzo, poste 58 41